

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-40-2 du Code du commerce

Rémunération des administrateurs au titre d'un contrat de travail

Personnes concernées : Madame Vanessa Findeling, Monsieur John Findeling, administrateurs et Directeurs Généraux Délégués de la Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Modalités : Autorisation par les Conseils d'administration du 30 mars 2017 et du 30 septembre 2019.

Nature : Les contrats de travail concernant les personnes susvisées, conclus antérieurement à leur nomination en qualité de Directeurs Généraux Délégués, se sont poursuivis sur l'exercice.

Objet : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, les rémunérations versées (y compris avantages en nature et éléments variables), s'élèvent à :

Administrateurs concernés	Rémunération totale
Madame Vanessa Findeling	70 382 €
Monsieur John Findeling	65 304 €